



## Le Conseil fédéral et les cantons doivent maintenant plus que jamais s'engager pour le vote électronique !

*Résolution du PS International au Conseil des Suisses de l'étranger*

Proposé par Christian Cornuz | Erich Bloch | Vincent Croset | Tim Guldimann | Raoul Thoos |  
*Délégués au Conseil des Suisses de l'étranger*

---

Le Conseil des Suisses de l'étranger est très déçu de constater qu'aucun canton n'offrira le vote électronique (e-voting) lors des élections nationales d'octobre 2019. Les Suisses et Suissesses de l'étranger dépendent du vote électronique pour exercer leurs droits politiques constitutionnels. Aujourd'hui, trop souvent, les documents électoraux et de vote arrivent trop tard. Même en Suisse, de nombreuses personnes handicapées dépendent du vote électronique pour pouvoir exercer leur droit de vote sans restriction. L'envoi des documents électoraux et de vote par e-mail n'est pas une alternative valable. Cette chaîne est trop vulnérable aux abus de toutes sortes.

Hélas, les deux systèmes de première génération utilisés auparavant pour les essais pilotes ne sont plus disponibles. En juin 2019, le canton de Genève a retiré avec effet immédiat son système de vote électronique CHVote utilisé par six cantons (AG, BE, GE, LU, SG, VD), tout comme la Poste début juillet 2019. Son système était auparavant utilisé par quatre cantons (BS, FG, NE, TG).

Déjà précédemment, le Conseil d'Etat de Genève avait décidé d'abandonner complètement CHVote et de renoncer au développement d'un système de deuxième génération. En même temps, Genève publiait tous les travaux du code source de deuxième génération en espérant que ces derniers seront repris et développés par des collectivités publiques ou des institutions académiques, sous la supervision de la Confédération. La Poste a réaffirmé son objectif de poursuivre les travaux en cours sur le système de deuxième génération. Toutefois, un essai n'est pas prévu avant 2020.

Pour le Conseil des Suisses de l'étranger, il est clair que la paralysie doit être évitée ! Plus que jamais, le Conseil fédéral et les cantons doivent s'efforcer de mettre en place un système de vote électronique fiable, digne de confiance et financièrement supportable. Il faut que le Conseil fédéral s'engage sans équivoque en faveur du vote électronique. Ce n'est que récemment que la Conférence des gouvernements cantonaux et 19 cantons ont également approuvé le passage des essais pilotes en cours depuis 2004 à la mise en exploitation. En particulier, il conviendrait d'examiner si un nouveau parrainage public peut continuer à développer le code source de Genève en coopération avec la communauté scientifique.

Un engagement accru des autorités est essentiel pour aller de l'avant avec les systèmes de vote électronique de deuxième génération dotés de mécanismes de sécurité améliorés. Des universités telles que les Écoles Polytechniques de Lausanne et Zurich l'ETH Zurich ou les Hautes écoles spécialisées peuvent et doivent contribuer à garantir une fiabilité et une sécurité maximales. Le fait qu'aucun canton ne sera en mesure d'offrir le vote électronique pour les élections nationales de 2019 risque d'être perçu comme preuve d'incapacité pour la Suisse en tant que pays d'innovation et de technologie. Cette débâcle ne doit pas se répéter en 2023. Au contraire, la grande majorité des cantons doivent être en mesure d'offrir le vote électronique d'ici là.

La confiance et la sécurité sont cruciales. C'est pourquoi la Confédération et les fournisseurs se concentrent désormais sur des systèmes de deuxième génération dotés de trois caractéristiques : (1) Le code source du logiciel et la documentation associée sont accessibles au public. (2) La vérifiabilité de la saisie du vote (vérifiabilité individuelle) actuelle est complétée par celle du dépouillement du scrutin (vérifiabilité universelle). (3) L'agrément exige un audit indépendant avec des tests d'intrusion et des processus de certification vérifiables.

Il est évident que la sécurité prime la vitesse. Ce principe reste incontesté. Cependant, ceux qui parlent de sécurité ne s'intéressent pas toujours à la sécurité. Au contraire, cet argument est souvent utilisé comme prétexte pour susciter une méfiance fondamentale à l'égard des autorités et des nouvelles technologies. Les institutions suisses et la force d'innovation de la Suisse ne doivent cependant pas être rabaisées. Le Conseil des Suisses de l'étranger en est convaincu.

Seul le vote électronique garantit que tous les membres de la Cinquième Suisse peuvent voter. S'ils en ont la possibilité, en moyenne plus de la moitié des électeurs et électrices votent électroniquement dès le début. La création d'un canal de vote électronique répond à un besoin évident. La pétition «Le vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger» en témoigne. L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) l'a soumise le 30 novembre 2018 à la Chancellerie fédérale avec 11'492 signatures.